Parc naturel régional du Pilat

Fiche Pratique

Février 2022

La Processionnaire du Pin

CARACTÉRISTIQUES ET MOYENS DE LUTTE

ELÉMENTS DE BIOLOGIE :

La Processionnaire du Pin (Thaumetopoea pityocampa) est un papillon de nuit dont la chenille, particulièrement urticante, se nourrit d'aiguilles de pin.

Les papillons éclosent entre juin et septembre, selon le climat local. Ils ne vivent que quelques jours, pour se reproduire et pondre sur des aiguilles de pin.

Les larves éclosent 5 à 6 semaines après la ponte. Elles se construisent un nid (cf photo), elles y passent leurs journées durant l'hiver et sortent la nuit en procession pour se nourrir.

Les chenilles quittent ce nid au printemps pour s'enterrer dans le sol et entamer leur métamorphose en papillon. A cette époque, elles sont particulièrement urticantes. Si les conditions climatiques estivales ne sont pas favorables, les nymphes peuvent reporter leur éclosion d'une à deux années (diapause).

RISQUES LIÉS À LA PROCESSIONNAIRE DU PIN

DÉGÂTS AUX ARBRES :

La chenille processionnaire se nourrit d'aiguilles de pin (Pin sylvestre, Pin noir d'Autriche, Pin laricio, Pin maritime, Pin de Monterey). La consommation des aiguilles d'un arbre peut être plus ou moins importante, mais cette attaque seule n'est pas suffisante pour provoquer son dépérissement. Cependant des défoliations importantes et répétées d'une année sur l'autre peuvent l'affaiblir, le rendant plus sensible à d'autres menaces : parasites, sécheresse, ...

RISQUES SANITAIRES :

La chenille processionnaire possède de longs poils qu'elle peut projeter si elle se sent agressée. Ces poils, très urticants et allergisants, sont légers et facilement dispersés par le vent : il peut y avoir contamination même sans contact direct avec la chenille. De plus, les poils restent urticants sur les chenilles mortes et dans les nids vides, même vieux de quelques années.

La lutte contre cet insecte peut représenter un réel enjeu sanitaire, en particulier sur des sites fréquentés par le public : en ville, dans les parcs, le long des chemins de promenade en forêt,...

© Eiffel - Wikimédia Commons Attribution

Nid de chenilles processionnaires du pin

© Père Igor - Wikimédia Commons Attribution

Chenilles processionnaires du pin

LES MOYENS DE LUTTE CONTRE LA PROCESSIONNAIRE DU PIN

Les rubriques ci-dessous synthétisent des méthodes de lutte présentées dans le document « Des alternatives au traitement chimique. L'exemple de la lutte contre la processionnaire du pin » - Martin, J. C. (2013).

Ce document, avec les différentes fiches, est accessible en tapant : « lutte contre la processionnaire du pin alternative aux traitements chimiques Martin 2013 » dans votre moteur de recherche.
S'y référer pour plus de précision sur chaque moyen de lutte.

LUTTE MÉCANIQUE - *Méthode directe* - FICHE 1

Principe : Prélever et détruire par incinération les pontes et/ou les nids

Période : Fin d'été (pontes) ou automne/hiver (nids)

Etendue : Arbres isolés ou faible surface

Coût : matériel (échenilloir etc.), élagueur pour travaux de grande hauteur

NB : les agents doivent être bien protégés des poils urticants ! (gants, combinaison, masque, ...)

TRAITEMENT MICROBIOLOGIQUE - *Méthode directe* - FICHE 2

Principe : Pulvérisation d'une bactérie (BtK) spécifiquement toxique pour les chenilles

Période : Fin d'automne, hiver (stade chenille)

Etendue : Selon le matériel utilisé (atomiseur, aéronef, ...), de l'alignement d'arbres au grand massif forestier

Coût : Selon technique de pulvérisation

NB : la pulvérisation aérienne est soumise à dérogation préfectorale

PIÉGEAGE DES PAPILLONS - *Méthode indirecte* - FICHE 3

Principe : Pose de pièges à phéromones attirant les mâles -> pas de reproduction

Période : En été (à poser avant l'envol des adultes)

Etendue : Du parc arboré à un petit massif forestier

Coût : 6 pièges/ha, 25-55 €/piège

NB : pièges réutilisables, recharge de phéromones à acheter chaque année (~10 €/recharge)

LUTTE SYLVICOLE - *Méthode indirecte (long terme)* - FICHE 4

Principe : Planter des feuillus, notamment en lisière pour faire écran aux pondeuses

Période : -

Etendue : Du parc arboré au massif forestier

Coût : Selon modalité de plantation (arbres isolés, lisière, îlot) et essence plantée

NB : mesure favorable à la biodiversité en général

PIÉGEAGE DES CHENILLES - *Méthode directe* - FICHE 5

Principe : Piéger les chenilles lorsqu'elles quittent leur nid pour s'enterrer (Ecopiège™)

Période : Printemps (à poser avant la procession des chenilles)

Etendue : Arbres isolés ou faible surface

Coût : 1 piège par arbre, 30-45 €/piège

NB : solution bien adaptée aux particuliers et pour des parcs ou arbres en ville

LUTTE BIOLOGIQUE - *Méthode indirecte (effet net en 4 à 5 ans)* - FICHE 6

Principe : Poser des nichoirs à mésange pour favoriser l'installation de prédateurs

Période : Pose des nichoirs en début d'automne, fonctionnels plusieurs années

Etendue : Alignements d'arbres, parcs, massifs forestiers

Coût : 8 nichoirs/ha, 15-25 €/nichoir

NB : mesure favorable à la biodiversité en général

Nota Bene : Les périodes de recours aux différents moyens de lutte doivent correspondre aux stades de développement ciblés qui surviennent plus ou moins tôt en fonction de l'altitude et des conditions climatiques. Elles sont données à titre indicatif.

Le coût du matériel est aussi donné à titre indicatif. En particulier, des réductions peuvent être négociées en cas d'achats groupés (pour plusieurs communes par exemple).

Contact : Adam GIBAUD, chargé de mission forêt
04.74.87.52.01 - agibaud@parc-naturel-pilat.fr

Parc naturel régional du Pilat

Parc naturel régional du Pilat
2 rue Benaÿ 42410 Pélussin
04 74 87 52 01
info@parc-naturel-pilat.fr
www.facebook.com/ParcduPilat

Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Le Parc est aussi un groupement de collectivités. Elles agissent de concert en faveur de ce territoire d'exception, dans le cadre d'un projet politique ambitieux qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages : la Charte du Parc. Respect de l'environnement et bien-être des habitants motivent toutes les actions, souvent expérimentales, d'accueil, d'éducation, de développement socio-économique et d'aménagement conduites ici.

www.parc-naturel-pilat.fr